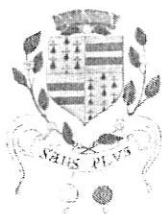




Liste des délibérations et décisions adoptées lors du Conseil Municipal du 25 Avril 2025

- Délibération n° 2025-4-25/O43 – Demande d’inscription de trois itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Approuvé à l’unanimité –
- Délibération n° 2025-3-28/O44 – Suppression de la régie de recette d’État des amendes de police – Approuvé à l’unanimité –
- Délibération n° 2025-3-28/O45 – Fixation du taux d’avancement de grade – Approuvé à l’unanimité –
- Délibération n° 2025-3-28/O46 – Avis sur le parc d’activités « Parc des Vignes » – Approuvé à l’unanimité
- Décision n° 2025-3-28/007 – Questions diverses

Décision n° 2025-3-28/008 – Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-2025_4_25_043-DE

Benoit
Levalet

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-4-25/043 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Demande d'inscription de trois itinéraires de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

EXPOSÉ

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, trois projets d'itinéraires de randonnée, validés par la commission « randonnées » et propose leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

- « La Rando du Château »
- « Le Bocage Dervalais »
- « La Ronde des Éoliennes »

Ces itinéraires s'étendent sur la commune de Derval et de Jans (pour ce qui est de l'itinéraire n° 2).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces itinéraires proposés empruntent des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour le passage des itinéraires sur les chemins concernés.

L'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée se fait par délibération du Conseil Départemental. Une fois le circuit inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil Départemental et l'intercommunalité et leur proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

DÉLIBÉRATION

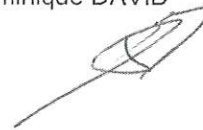
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de demander au Conseil Départemental de Loire-Atlantique, l'inscription des itinéraires suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, en tant qu'itinéraire de vélo nature et pédestre :
 - ✓ « La Rando du Château » (d'une longueur de 10,80 km, itinéraire susceptible d'évoluer marginalement)
 - ✓ « Le Bocage Dervalais » (d'une longueur de 13,69 km, itinéraire susceptible d'évoluer marginalement)
 - ✓ « La Ronde des Éoliennes » (d'une longueur de 11,63 km, itinéraire susceptible d'évoluer marginalement)
- de demander à la Communauté de Communes, l'inscription de ces trois itinéraires dans le plan intercommunal de randonnées
- de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention, pour l'acquisition de terrains permettant la continuité et améliorant la qualité et la pérennité des itinéraires précités
- de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention, pour la réalisation de travaux d'investissement et de fonctionnement
- d'autoriser le passage des itinéraires sur les chemins ruraux suivants : 71, 73, 86 (itinéraire « La Rando du Château ») ; 138, 137, 129, 131, 26 (itinéraire « Le Bocage Dervalais ») ; 102, 178, 148, 43 (itinéraire « La Ronde des Éoliennes »)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de passage sur propriétés privées
- de s'engager à informer, préalablement, le Conseil Départemental et l'intercommunalité dans le cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux, en lui proposant un itinéraire de substitution
- s'engager à laisser les chemins ouverts et à les entretenir
- s'engager à inscrire les chemins de préservation dans le Plan Local d'Urbanisme

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Avril 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



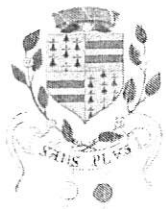

Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2025

- sa publication le : 30 AVR. 2025

A Derval, le 30 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-2025_4_25_044-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-4-25/044 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Suppression de la régie de recette d'État des amendes de police

EXPOSÉ

Depuis 2022, le policier municipal a recours à un système de procès-verbal électronique pour dresser des contraventions. Ce système, informatisé, permet que le paiement soit réalisé directement auprès de l'État et ne transite donc plus par la régie de recette d'État, pour la perception des amendes de police de la commune, qui avait été créée à cet effet en 2009.

Considérant l'inutilité de cette régie et son inactivité depuis la mise en place du procès-verbal électronique, Monsieur le Maire propose de clôturer la régie de recette pour la perception des amendes de police.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R.1617-1 à 18.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 Décembre 2005, relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le Code de la Santé Publique et le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 Décembre 2022, portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 Mars 2022, relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics.

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 Avril 2006, relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

1/2

Vu l'arrêté ministériel du 3 Septembre 2001, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

Vu l'arrêté du 3 Septembre 2001, relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Vu la délibération du 29 Mai 2009, autorisant la création de la régie de recettes pour la perception des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1er - la suppression de la régie recettes d'état pour l'encaissement des amendes de police

Article 2 - la fin de la fonction de régisseur de la régie, ainsi que de sa suppléante

Article 3 - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie, dont le montant fixé est 1 220 €, soit supprimée

Article 4 - que la suppression de cette régie prendra effet dès le 1^{er} Mai 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Avril 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

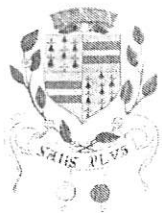
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2025

- sa publication le : 30 AVR. 2025

A Derval, le 30 AVR. 2025

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-2025_4_25_045-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-4-25/045 FONCTION PUBLIQUE

Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Fixation du taux d'avancement de grade

EXPOSÉ

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Conseil Social Territorial (C.S.T.), le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus dans ce grade.

La délibération n° 078 du 26 Juin 2020 avait fixé des taux pour une durée de cinq ans. Elle ne statuait pas sur le taux d'avancement de certains grades qui n'existaient alors pas au sein de la collectivité. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de redélibérer le taux d'avancement pour chaque grade.

DÉLIBÉRATION

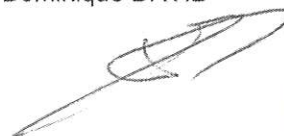
Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 28 Mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion à 100 % pour les grades ci-dessus exposés à partir du 1^{er} Mai 2025.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux d'avancement
FILIERE ADMINISTRATIVE	FILIERE ADMINISTRATIVE	
Attaché principal	Attaché hors classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
FILIERE SOCIALE	FILIERE SOCIALE	
Agent principal spécialisé de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent principal spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100%
FILIERE POLICE	FILIERE POLICE	
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (2 ^{ème} grade)	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (3 ^{ème} grade)	100%
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (2 ^{ème} grade)	100%
FILIERE TECHNIQUE	FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Technicien territorial de 2 ^{ème} classe	Technicien territorial de 1 ^{ère} classe	100%
Technicien territorial	Technicien territorial de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

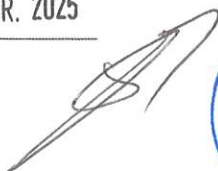
A Derval, le 28 Avril 2025
 Le Maire,
 Dominique DAVID

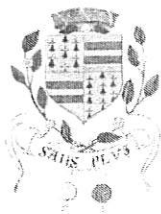



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2025
 - sa publication le : 30 AVR. 2025

A Derval, le 30 AVR. 2025
 Le Maire,
 Dominique DAVID



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-2025_4_25_046-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-4-25/046 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétence des communes

Avis sur le parc d'activités « Parc des Vignes »

EXPOSÉ

Un permis d'aménager a été déposé le 14 Septembre 2023 par la société Legendre Développement, afin de créer un parc d'activités entre la Route de Nantes et la voie communale n° 229. Les parcelles concernées (XS n° 45, XS n° 12, XS n° 53, XS n° 128 et XS n° 129) sont classées en zone AUe, dans le plan local d'urbanisme, tel que révisé en 2022. Elles sont donc vouées au développement économique.

Ce parc d'activités, dénommé « Parc des Vignes », comprendra sept lots destinés à recevoir des bâtiments industriels et logistiques. Sa surface (16 ha) étant supérieure au seuil de 10 ha fixé par le Code de l'Environnement, une étude d'impact environnemental a été réalisée. Celle-ci a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays-de-la-Loire (MRAe) le 20 Février 2024.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a noté que les choix réalisés par le projet sont proportionnés. Elle a formulé plusieurs remarques, auxquelles le porteur de projet a répondu.

En termes de nuisances potentielles liées au trafic routier généré par l'activité du parc, les impacts seront limités. En effet, l'accès au site se fera par le rond-point du Mortier, permettant ainsi d'éviter une traversée du bourg de Derval qui aurait pu être problématique. Par ailleurs, les travaux en cours pour la création d'un rond-point au « Pas d'Hin », visent à fluidifier la circulation des poids-lourds vers les deux sites que sont le parc d'activités « Parc des Vignes » et le projet porté par la société SNC Derval.

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique du 2 Septembre au 2 Octobre 2024. Huit contributions ont été déposées, dont la moitié par les riverains du projet.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet, assortis de réserves.

1/2

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L.122-1 du Code de l'Environnement.

Vu l'étude d'impact environnemental présentée par la société Legendre.

Vu l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays-de-la-Loire daté du 20 Février 2024.

Vu le rapport du commissaire enquêteur transmis le 6 Mars 2025 à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet de création du parc d'activités « Parc des Vignes », sous réserve de la transmission d'un porter à connaissance de modification à la Préfecture et de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Avril 2025

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

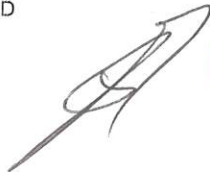
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2025

- sa publication le : 30 AVR. 2025

A Derval, le 30 AVR. 2025

Le Maire,

Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2025-4-25/007 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Questions diverses

Travaux mairie : l'étage devrait être terminé vers le 15 Mai.

Site ex-hôtel Provost : l'aménagement étant toujours en cours de réalisation, c'est la raison pour laquelle certains véhicules stationnent sur le trottoir, devant les bacs à fleurs.

Commission « Vie Associative – Culture – Patrimoine » : les membres se réuniront le 5 Mai à 19 h 30, pour la préparation de la « Fête de l'Été » qui se déroulera le 19 Juillet.

Plan d'Aménagement de la Voirie Communale : le programme est en cours de réalisation ; la partie entre « La Gibarderie » et « Croquemais » se fera lorsque le rond-point du « Pas d'Hin » sera finalisé.

Conseil Municipal des Jeunes

- ♦ une visite de la mairie a été organisée pour les conseillers
- ♦ les conseillers se sont retrouvés lors d'une réunion le 30 Avril
- ♦ les conseillers participeront à la cérémonie du 8 Mai

Anciens films de Derval : des vidéos tournées par des Dervalaises et Dervalais ont été visionnées par un groupe d'élus.e.s. et certains membres de l'association « La Tour Saint-Clair » ; ces films, centrés sur les fêtes du quartier de « La Grée », sont en ligne sur la médiathèque de la Bretagne.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Avril 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : _____

- sa publication le : _____

A Derval, le _____
Le Maire,
Dominique DAVID



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-DE2025_4_25_008-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Cinq Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Avril 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Étienne (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Pelluchon ; M. Derval (procuration donnée à M. Templé)

Absent :

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2025-4-25/008 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjointes.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
20/3/2025	Communauté de Communes Châteaubriant - Derval	5 Rue Gabriel Delatour 44110 CHATEAUBRIANT	Me Michel RIALLÉ	Lande de Lieurou	XW 165

Reprise et délivrance des concessions de cimetière

N° concession	Date	Nom - Adresse	Durée	Emplacement
1902	4/11/2024	Mme GARCIA Élodie 16 Rue de l'Abbé Orain - 44590 DERVAL	15 ans	Cavurne 34
1903	4/11/2024	Mme VAYSSADE Christiane 55 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL	15 ans	Case 9
1904	7/11/2024	Mme AMOSSÉ Marie-Thérèse 1 Le Fouaye - 44590 SION-LES-MINES	15 ans	C 13 T 14
1905	12/11/2024	M. CADOREL Joël 4 La Roussière - 44590 DERVAL	15 ans	C 9 T 37
1906	13/11/2024	M. BOUVAIS Daniel 39 La Lande du Thu - 44590 DERVAL	50 ans	C 13 T 24
1907	14/11/2024	M. DELAMARRE Félix 19 Le Breil - 44590 DERVAL	30 ans	C 9 T 13
1908	15/11/2024	Mme THIERRY Claudine 14 Rue des Hibiscus - 44590 DERVAL	30 ans	Jardin du Souvenir
1909	15/11/2024	M. COCAUD Gildas 2 Bis Le Beudreuc - 56990 CRAC'H	15 ans	C 6 T 14
1910	25/11/2024	Mme BENIER Maryvonne 43 Rue Roland Dorgeles - 41000 BLOIS	15 ans	C 17 T 20
1911	28/11/2024	Mme POTREL Élisabeth 3 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL	30 ans	C 9 T 46
1912	29/11/2024	M. MOREL Yannick 5 Rue du Clos Morin - 44590 DERVAL	30 ans	C 9 T 37
1913	19/12/2024	Mme URVOY Odile 13 Route du Thu - 44590 DERVAL	15 ans	Case 5
1914	28/1/2025	M. JUVIN Joël 11 Rue de Nantes - 44590 DERVAL	15 ans	C 1 T 4
1915	28/1/2025	Mme LEBRETON Marie-Ange 4 Rue de Bel Air - 44130 BOUVRON	30 ans	C 13 T 6
1916	30/1/2025	M. LAUNAY Joseph 13 Rue de la Garlais - 44590 DERVAL	15 ans	C 5 T 9
1917	28/2/2025	Mme LEBLAY Rachel 6 Allée des Bergeronnettes 44590 DERVAL	30 ans	C 17 T 14
1918	20/3/2025	M. DUCHATEL Jean-Claude 7 Rue Jules Verne - 44590 DERVAL	30 ans	C 6 T 46
1919	26/3/2025	Mme MAHÉ Marie-Thérèse 7 Rue de la Graineterie 44680 SAINTE-PAZANNE	15 ans	C 9 T 33
1920	26/3/2025	Mme ROUSSEL Monique 3 Bruguel - 44590 DERVAL	30 ans	C 1 T 16
1921	27/3/2025	M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE Charles 1 Le Fonds des Bois - 44590 DERVAL	50 ans	C 8 T 5

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 044-214400517-20250425-DE2025_4_25_008-DE



Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Avril 2025

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 30 AVR. 2025

- sa publication le : 30 AVR. 2025

A Derval, le 30 AVR. 2025

Le Maire,

Dominique DAVID

